

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 16/06/2026

Membres en exercice : 19

### Etaient présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Corinne RAPHALEN, Martine COIC, Laetitia LE GURUN, Marion LE GOFF, Nathalie CROUSIER, Marie-Pierre COSQUER  
Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, Jean DEULCEUX

### Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nathalie CROUSIER

\*\*\*\*\*

### **Objet : Délibération n°2026-0055 – Participation accordée au Comité des Fêtes pour le feu d'artifice**

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé d'accorder au Comité des fêtes, une participation pour l'organisation du feu d'artifice du mois d'août. Celle-ci serait de 1 500,00 €

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le versement d'une participation de 1 500,00 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du feu d'artifice du mois d'août
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement et dit que cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 22 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Nathalie CROUSIER



Visa de la préfecture : .....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 25/06/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication